

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 2020

Nombre de conseillers		Date de convocation	Date d'affichage
En exercice	15	3 décembre 2020	12 décembre 2020
Présents	12		
Votants	15		

PRÉSENTS : M.M. MOISAN (Maire), DELAUDAUD, FORTIN, KERJEAN, MANIANGA-KEYET, ROUXEL.

Mmes DESPINS, GANDOLFO, JACQUENET, MENIN, SAEZ, VOLLAND.

EXCUSÉS : M. DA SILVA PEDRO (pouvoir à M. DELAUDAUD) et Mmes FOURNET et PAVARD (pouvoirs à M. MOISAN).

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. FORTIN.

La séance est ouverte à 19h30.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, approuve le compte rendu de la séance du 7 octobre 2020.

I - DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE LA COMMUNE AU SEIN DE LA CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées)

Considérant que suite aux élections municipales du 15 mars 2020, M. Maurice DELAUDAUD avait été nommé délégué suppléant de la CLECT,

Considérant que M. Olivier ROUXEL est l'Adjoint délégué aux Finances, il a semblé plus logique qu'il soit désigné en tant que représentant de la commune auprès de cette commission ;

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, désigne ses représentants à la CLECT de la CU GPS&O :

Commission	Délégué Titulaire	Délégué Suppléant
C.L.E.C.T.	MOISAN Bernard	Olivier ROUXEL

II - CONVENTION POUR LA RÉALISATION DES AUDITS DES INSTALLATIONS THERMIQUES/PROJET EMIT

M. MOISAN explique que la signature de la convention n'engage pas la commune à procéder à des audits, mais elle permet d'obtenir des tarifs préférentiels (300 € au lieu de 1 500 € par bâtiment). Il précise qu'il sera peut être nécessaire de revoir les chauffages électriques de la salle des fêtes qui deviennent obsolètes.

Mme VOLLAND souligne qu'il faut savoir dans un premier temps ce que l'on pourrait économiser : si l'on change le matériel, il faut que cela apporte une réelle économie. L'audit fera-t-il des propositions ?

M. MOISAN répond que l'audit donnera des préconisations.

Mme SAEZ demande si l'on pourra obtenir des aides. M. MOISAN indique qu'il est possible d'obtenir des aides du Département et de l'Ademe.

Mme VOLLAND indique que lors du changement de chaudière de la Mairie, il ne sera plus possible d'utiliser le fuel comme combustible.

M. MOISAN précise que l'école est chauffée par une pompe à chaleur, qui chauffe aussi la mairie. La chaudière prend le relai pour la mairie lorsqu'il fait très froid. La bibliothèque et la cantine-garderie sont chauffées par convecteurs électriques.

M. FORTIN demande si l'on pourrait envisager la pose de panneaux solaires pour la salle des fêtes. M. MOISAN lui répond qu'Ingéniery considère que ce n'est pas rentable pour une salle qui est si peu utilisée.

Considérant que le Syndicat d'Énergie des Yvelines (S.E.Y.) a compétence pour accompagner les communes adhérentes pour les études liées à la maîtrise de la demande en énergie,

Considérant qu'il propose de ce fait aux communes adhérentes des contrats d'exploitation et de maintenance des systèmes de chauffage, ventilation, climatisation et d'eau chaude sanitaire avec des objectifs d'économies d'énergies,

Considérant qu'il est nécessaire au préalable de réaliser une campagne d'audits des installations existantes afin d'établir un état des lieux global, des recommandations en termes d'économies d'énergies et d'élaborer un cahier des charges de consultation pour les contrats de maintenance et d'exploitation ;

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, autorise Monsieur le maire à signer la convention cadre et financière pour la réalisation des audits des installations thermiques communales dans le cadre du projet EMIT (Exploitation Maintenance des Installations Thermiques) avec le S.E.Y. et tous les documents à intervenir en vue de la bonne application de cette convention.*

III - DÉCISION MODIFICATIVE N° 3

Après en avoir délibéré, *le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, adopte la décision modificative suivante :*

FONCTIONNEMENT		
DÉPENSES		
Art. 6068	Autres matières et fournitures (Achat masques et gel hydroalcoolique)	+ 174 €
Art. 6161	Assurances (Jobber et clio)	+ 485 €
Art. 6225	Indemnités de conseil Trésorier	- 455 €
Art. 6411	Personnel titulaire	+ 5 700 €
Art. 6413	Personnel non-titulaire	- 5 700 €
Art. 6475	Médecine du travail	- 204 €
TOTAL		0

INVESTISSEMENT		
DÉPENSES		
Art. 2128	Abattage marronnier et plantation tilleuls	+ 2 071 €
Art. 2315	Borne escamotable	+ 3 818 €
Art. 2313	Complément restauration église	+ 4 111 €
TOTAL		+ 10 000 €
RECETTES		
Art. 1328	Subvention Valeur et Culture	+ 10 000 €

V - QUESTIONS DIVERSES

. M. MOISAN informe qu'il vient de recevoir l'avis d'attribution du Département de la **subvention demandée dans le cadre du reversement du produit des amendes de police**, soit une somme de 7 272 €. Cette somme correspond aux devis concernant la sécurisation des passages piétons et de l'arrêt des cars scolaires.

. M. MANIANGA-KEYET annonce qu'une réunion a eu lieu en septembre avec Mme GUIMARD de la CU GPS&O, qui a permis de lui faire part de tous les **travaux de voirie à entreprendre sur la commune**. Certains ont été effectués, d'autres non. M. MOISAN ajoute que les employés municipaux ont commencé à réinstaller les radars pédagogiques.

. M. FORTIN demande si la **devise républicaine** « Liberté, égalité, fraternité » pourrait être gravée sur le fronton de la Mairie. M. MOISAN répond qu'il y a très peu de place, mais que l'on pourrait mettre un écusson avec cette inscription autour. Il ajoute qu'il faudrait également donner un nom à l'école. Des conseillers proposent de demander l'avis des enfants, ou des habitants.

. M. DELAVALAUD informe de la participation des enfants de l'école à la **course du muscle, dans le cadre du Téléthon**. Il remercie les enseignantes et les élèves. Il ajoute qu'aucun d'entre eux n'a démérité, ils étaient très impliqués. A raison de 38 élèves et une moyenne de 5 tours de terrain par élève, la cagnotte obtenue devrait se monter aux alentours de 1 000 €. La bénévoles Téléthon du secteur était présente. Elle a envoyé un courrier de remerciement pour l'organisation.

Il ajoute que les organisateurs de la **Diagonale des Yvelines**, trail d'environ 50 kms, souhaiteraient que le départ de la prochaine édition ait lieu dans un village rural. Ils avaient obtenu l'autorisation du mandat précédent pour que le départ se fasse de Breuil, mais la manifestation n'a pas pu avoir lieu à cause de la Covid. La même demande a donc été faite pour la prochaine course, le 27 mars 2021. M. DELAVALAUD précise que cette course rassemblera environ 200 participants, le samedi matin à 7h00. La plupart d'entre eux arriveront en bus (2 à 3 bus qui déposeront les coureurs et repartiront ensuite). Il y aura aussi quelques voitures d'organisateur qui ne resteront pas non plus. Les inscriptions se font en amont, mais il faut prévoir une salle pour les inscriptions de dernière minute (salle du Conseil). Ce trail nécessite des bénévoles sur chaque lieu de passage, aux intersections routières. Les organisateurs demandent une quinzaine de bénévoles pour couvrir de Breuil à Villette. Mme MENIN demande ce que cela peut rapporter à la commune.

M. DELAUDAUD répond qu'un passage à 7h00 ne peut pas apporter grand-chose, mis à part de la vie dans le village.

M. DELAUDAUD avise que l'Association « Villes et Villages Fleuris » vient de transmettre les modalités pour aller retirer les **plantes et fleurs qui ont été attribuées aux communes par le Département, pour soutenir les pépiniéristes et horticulteurs du territoire**. Les plantes doivent être retirées à Noisy-le-Roi.

. Mme JACQUENET indique que la **C.A.S.** s'est réunie. Il a été décidé que les cartes cadeaux enfants non retirées seraient utilisées pour acheter des cadeaux naissance. De même pour les **cartes cadeaux ados**, une utilisation sera trouvée pour la Mairie. Un débat s'engage à propos de la remise des cartes cadeaux aux adolescents. Certains conseillers estiment que puisqu'ils se sont inscrits, ils doivent se prendre en main et venir retirer leur carte en Mairie sans être à nouveau sollicités. D'autres pensent qu'il serait bon de le leur rappeler, sachant que les dates de distribution initiales n'ont pas pu être respectées par la commune puisque les coupons n'étaient pas arrivés et qu'une certaine souplesse pourrait être adoptée en cette période très particulière. Mme MENIN demande si elle peut obtenir la liste des adolescents du village.

. Mme VOLLAND demande l'autorisation d'emmener l'employée communale chargée du ménage pour essayer un **aspirateur de dos**, dans des commerces adéquats.

. Mme SAEZ demande s'il existe un moyen pour essayer de faire revenir le **ramassage des encombrants**, une ou deux fois par an. M. MOISAN lui répond que GPS&O ne reviendra pas en arrière, cela va au contraire être étendu sur toutes les communes, sur les secteurs d'habitats individuels. Le passage des encombrants ne se fera plus que pour les habitats verticaux. Il ajoute qu'il a pensé à une solution pour la ferraille, qui consisterait à contacter un ferrailleur et décider d'une date pour qu'il vienne récupérer la ferraille déposée par les habitants. Mais pour cela, il faudrait s'assurer que le ferrailleur n'opère pas de tri sur le trottoir et que les Breuillois ne déposent que de la ferraille. M. MOISAN ajoute que la suppression de la taxe d'habitation donnera probablement lieu à une taxe d'ordures ménagères. M. FORTIN objecte qu'actuellement cette taxe est collectée sur la taxe foncière. M. MOISAN répond que cette taxe va considérablement augmenter et qu'elle devra être réglée par tous, ménages et entreprises.

La séance est close à 20h27.